



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 487-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le Règlement n° 487-2024 modifiant le règlement 481-2023 – calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2024 et date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion : 14 mai 2024
Dépôt du règlement : 14 mai 2024
Adoption : 11 juin 2024
Entrée en vigueur : 14 juin 2024

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur le 14 juin 2024.

Fait à Sainte-Adèle, le 14 juin 2024.

Mylène Perrier,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Karell Morin, greffière soussigné(e), de la Municipalité de Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 28 Juin 2024, entre 9 h et 16 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 juin 2024.



MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

RÈGLEMENT NO 487-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 481-2023 – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN- HAUT POUR L'ANNÉE 2024 ET DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

1. **Lieu de la vente pour non-paiement de taxes** - L'article 7 du *Règlement 481-2023 – Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2024 et date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes* est modifié par le remplacement de « Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle, sis au 465, rue de la Vallée-du-Golf en la Ville de Sainte-Adèle » par « Sommet Saint-Sauveur, sis au 655, chemin Louis-Dufour en la Ville de Saint-Sauveur ».
2. **Entrée en vigueur** - Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

Adopté à la séance ordinaire du 11 juin 2024.

André Genest,
Préfet

Mylène Perrier
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 14 mai 2024

Dépôt du projet de règlement : 14 mai 2024

Adoption : 11 juin 2024

Entrée en vigueur : 14 juin 2024